

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 avril 2018**

Le 23 avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

**Etaient présents avec voix délibérative** : M. Jean-Marie MERLO – M. Jean-Paul COFFINET – M. Marc DAIME qui a reçu procuration de Mme Angélique LAMBERT – M. Jacky LEVEQUE – M. Richard JANNIN - M. Régis OLIVIER – Mme Claudine BEAUDOUIN - M. Hervé BROCARD – Mme Patricia DEGAYE – M. Gilbert LANTSOGHT – Mme Micheline RODRIGUE - M. Johnny MOGLIA - M. Philippe DEBOUDT – M. Patrice GRANDJEAN – M. Thierry SENEPART - Mme Geneviève HERMET - M. Pascal BOULANGER – Mme Micheline LADEUILLE - M. François RAHON – M. Matthias CARPENTIER – M. Daniel KEM – M. Fabrice BRIQUET – M. Claude COLLANGE – M. Christian BALDUREAUX - Mme Cécile AMOUR - M. Fabrice BEROUDIAUX – Mme Martine BRICOT – Mme Christelle REGNAULT - M. Daniel BLOTTIERE – Mme Sarah FLAMANT – M. Hervé GIRARD - M. François PUCHOIS – M. Franck VILLEQUEY – Mme Liane DEHAYE.

**Présents sans voix délibérative** : Mme Evelyne SONNETTE – Mme Béatrice OLIVIER – M. Thierry GERAUDEL – Mme Nicole BEBEN – M. Benoit MANIN – M. Hubert PAMART – M. Michel BERTRAND – Mme Colette LETONDEUR – M. Michel GOBRON.

**Absents excusés** : Mme Angélique LAMBERT qui a donné procuration à M. Marc DAIME - M. Henri de BENOIST – Mme Sylvie D'ALMEIDA – M. Frédéric LALLEMENT – M. Jean-Claude MICHEL – M. Dany VANDOIS – M. Pierre IGRAS – M. Jean-Pierre CHAYOUX – M. Jean-Noël DELBART – M. Marc FOSSE – M. Bruno CHEVALIER – Mme Séverine LOPPIN – M. François HARANT – M. Jacques LAURENTZ – M. Luc RODRIGUES – M. Bruno CAILLIEZ.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire.
2. **Délibération 14-2018** : Vote du compte administratif 2017 – budget principal et budget SPANC.
3. **Délibération 15-2018** : Approbation des comptes de gestion dressés par le percepteur – budget du SPANC.
4. **Délibération 16-2018** : Affectation du résultat du budget principal.
5. **Délibération 17-2018** : Affectation du résultat du budget du SPANC.
6. **Délibération 18-2018** : vote du taux des 4 taxes pour 2018.
7. **Délibération 19-2018** : Vote du budget primitif principal 2018.
8. **Délibération 20-2018** : Vote du budget primitif du SPANC 2018.

9. **Délibération 21-2018** : Signature d'une convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation en 2018.
10. **Délibération 22-2018** : Modification des statuts du syndicat intercommunal du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette.
11. **Délibération 23-2018** : Réhabilitation du siège intercommunal : choix des entreprises.
12. **Délibération 24-2018** : Réhabilitation du siège intercommunal : choix des entreprises.
13. **Délibération 25-2018** : Signature d'une convention de partenariat avec le syndicat mixte de l'Ailette relative au fonctionnement et à l'animation du site classé de Vauclair.
14. Questions diverses.

-----

Le président, M. Jean-Paul COFFINET procède à l'appel des délégués puis ouvre la séance le quorum étant atteint.

Mme Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu du 29 janvier 2018.

**2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL ET SPANC.**

**DELIBERATION N° 14-2018**

**BUDGET PRINCIPAL**

**ANALYSE DU RESULTAT 2017**

Evolution de l'imposition

2014	2015	2016	2017
740 137 + FPIC 31 093	754 364 + FPIC 41 950	778 950 + FPIC 51 562	816 293 + FPIC 51 266

Evolution des dotations

2014	2015	2016	2017
122 392 + FDTP 18 706	86 820 + FDTP 19 737	50 735 + FDTP 21 586	26 609 + FDTP 32 691

## Evolution de la taxe de séjour

2014	2015	2016	2017
150 195	168 424	162 601	195 687

Augmentation en 2017 due à la mise en place de la taxe additionnelle de 10 % par le département. Cette somme est reversée au département.

### DETAIL DU TOURISME

	DEPENSES		RECETTES
			<b>676 468.82</b>
		report	469 212.52
		fctva solde 2016	1 786.00
<b>Reversement Taxe de séjour</b>	<b>9782.78</b>	Taxe de séjour	205 470.30
<b>Cadre de vie communes</b>	<b>61 259.14</b>		<b>36 239.00</b>
Petit patrimoine	0.00	subventions	33 975.00
Fonds de concours	13 634.38		
Fleurissement/embellissement	17 179.38		
Dotation chemins	25 004.38	FCTVA	2 264.00
Fibre optique	5 441.00		
<b>Subventions</b>	<b>9 200.00</b>		<b>0.00</b>
Association maison de la nature	7 200.00		
cotisation CAUE	2 000.00		
<b>Aménagement touristique</b>	<b>34 403.72</b>		<b>11 632.00</b>
divers	864.15		
service civique	0.00		
Fleurissement/embellissement hébergeurs	643.70		
circuit villages disparus	32 895.87	subventions	11 632.00
<b>Animation</b>	<b>47 166.48</b>		<b>6 634.00</b>
Fête de la musique	22 327.14		6 000.00
centenaire	24 839.34		634.00
<b>Communication</b>	<b>10 379.06</b>		<b>0.00</b>
OT LAON	8 000.00		
site internet	0.00		
tablette	449.10		
supports communication	1 929.96		
RNR	0.00		
<b>Siège CCCD</b>	<b>11 520.00</b>		<b>9 499.00</b>
travaux salle + accueil	11 520.00	DETR 55 %	7 609.00
		TVA	1 890.00
<b>projet Vauclair</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
travaux	0.00	subventions	
		TVA 16,404	
<b>poste Marlène</b>	<b>14 223.36</b>		
<b>divers (frais inauguration, déplacement , visites)</b>	<b>2 992.41</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>200 926.95</b>	<b>TOTAL</b>	<b>740 472.82</b>
	-539 545.87		

**COUT DES ACTIONS FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT :**  
**DEPENSES – RECETTES HORS TOURISME**

Coût en 2016 : 868 444  
 Coût en 2017 : 797 962  
 Ecart : - 70 482

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses - Recettes		
2016	799 833 €	
2017	782 772 €	
<b>Ecart</b>	<b>- 17 061 €</b>	
Administration	+ 5 781 €	Dérive salaires + augmentation assurance personnel.
Ordures ménagères	+ 9 618 €	+ 2 €/habitant + diminution population (17)
Equipements sportifs	- 656 €	Révision des devis
Charges générales	+ 2 934 €	dérive
Chantier d'insertion	-19 232 €	Décalage de versement de subventions
Action sociale	+ 3 630 €	Décalage subventions – subvention école en plus – versement école de musique non enregistré + 1 semaine ALSH en plus
Entretien	-2 362 €	Maladie Mme LAFONT
Picardie en ligne	+ 5 074 €	Décalage de versement de subventions
OPAH	-21 383 €	Opération non terminée
Subvention assainissement	- 1 752 €	Report sur 2018
Habitat	+ 1 338 €	Entretien ANC Vassogne
Indemnités élus	+ 1 420 €	Augmentation charges sociales
Gendarmerie	-1 471 €	Baisse intérêts
<b>Dotations et impôts</b>		
En 2016	902 834 €	
En 2017	937 346 €	
<b>Ecart</b>	<b>+ 34 512 €</b>	
DGF	-24 126 €	
IMPOTS	+ 37 343 €	Variation des bases 1 % + compensation non prévue
FPIC	+ 10 191 €	Rattrapage 2015
FDTP	+ 11 105 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
2016	68 611 €	
2017	15 190 €	
<b>Ecart</b>	<b>-53 421 €</b>	
Charges générales	-43 429 €	Acompte de versement subvention siège
Chantier insertion	+ 2 240 €	matériel
RAM	-2 795 €	Pas d'investissement en 2017 et décalage subvention
Aides artisans	-10 405 €	Report sur 2018
Habitat	+ 618 €	Augmentation échéance prêt
Gendarmerie	+ 1 100 €	Augmentation échéance prêt
Picardie en ligne	-750 €	Subvention de 2016

	<b>BP 2017</b>	<b>CA 2017</b>
<b>Fonctionnement - Dépenses</b>		
011 Charges à caractère général	401 030.00	307 495.72
012 Charges de personnel et frais assimilés	464 670.00	429 166.59
014 Atténuations de produits	100 000.00	107 706.78
65 Autres charges de gestion courante	565 214.00	556 552.06
66 Charges financières	57 570.00	57 442.24
67 Charges exceptionnelles	34 020.00	8 483.20
68 Dotations aux amortissements et provisions	5 000.00	0.00
022 Dépenses imprévues	70 865.00	0.00
023 Virement à la section d'investissement	481 789.00	0.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 001.00	109 996.51
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 290 159.00</b>	<b>1 576 843.10</b>
<b>Fonctionnement - Recettes</b>		
002 Résultat de fonctionnement reporté	722 430.96	722 430.96
013 Atténuations de charges	134 370.00	163 437.28
70 Produits des services, du domaine	48 520.00	39 830.76
73 Impôts et taxes	1 078 209.00	1 133 608.30
74 Dotations, subventions et participations	213 661.00	260 917.83
75 Autres produits de gestion courante	77 111.00	77 112.48
77 Libéralités reçues	5 000.00	3 000.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 858.00	10 857.05
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 290 159.96</b>	<b>2 411 194.66</b>
<b>Investissements - Dépenses</b>		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	20 498.96	20 498.96
20 Immobilisations incorporelles	1 700.00	0.00
204 Subventions d'équipement versées	140 000.00	18 982.38
21 Immobilisations corporelles	456 364.00	45 010.36
23 Immobilisations en cours	842 000.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	29 550.00	28 434.98
020 Dépenses imprévues	44 756.00	0.00
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	10 858.00	10 857.05
041 Opérations patrimoniales	66 483.00	66 481.40
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 612 209.96</b>	<b>190 265.13</b>
<b>Investissement - Recettes</b>		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00
13 Subventions d'investissement reçues	680 835.00	76 841.23
10 Dotations, fonds divers et réserves	272 002.00	70 579.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 100.00	0.00
021 Virement de la section de fonctionnement	481 789.00	0.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 001.00	109 996.51
041 Opérations patrimoniales	66 483.00	66 481.40
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 612 210.00</b>	<b>323 898.14</b>
<b>Résultat fonctionnement 2017</b>		<b>834 351.56</b>
<b>Résultat investissement 2017</b>		<b>133 633.01</b>
<b>Résultat global 2017</b>		<b>967 984.57</b>
<b>dont budget général hors tourisme</b>		<b>428 438.70</b>
<b>dont budget taxe de séjour</b>		<b>539 545.87</b>
<b>Reste à réaliser investissement dépenses</b>		<b>47 980.00</b>

## BUDGET DU SPANC

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
O22	DEPENSES IMPREVUES	0	OO2	RESULTATS REPORTEES	12 245.11
			757	AFFERMAGE SAUR	433.29
604	ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE	407.56	748	AGENCE EAU	10 523.00
604	G2C ST THOMAS ETUDES	16 179.60	747	CDDL	1 723.67
			7068	PARTICULIERS	4 864.00
604	G2C AIZELLES ETUDES	4 602.00	748	AGENCE EAU	4 937.00
			747	CDDL	0.00
			7068	PARTICULIERS	0.00
604	CAHIER CHARGES	2 048.40	748	AGENCE EAU	0.00
604	G2C SUIVI TRAVAUX		7068	PARTICULIERS	0.00
6742	SUBVENTIONS TRAVAUX		748	AGENCE EAU	0.00
		<b>23 237.56</b>			<b>34 726.07</b>
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2017 :		11 488.51			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			OO1	RESULTATS REPORTEES	500.00
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	0.00			500.00
RESULTAT INVESTISSEMENT 2017 :		500.00			
RESULTAT GLOBAL :		11 988.51			

## RECAPITULATIF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		722 430.96	20 498.96	0.00	20 498.96	722 430.96
Opérations de l'exercice	1 576 843.10	1 688 763.70	169 766.17	323 898.14	1 746 609.27	2 012 661.84
TOTAUX	1 576 843.10	2 411 194.66	190 265.13	323 898.14	1 767 108.23	2 735 092.80
Résultats de clôture		834 351.56		133 633.01		967 984.57
Restes à réaliser			47 980.00	0.00		
TOTAUX CUMULÉS	1 576 843.10	2 411 194.66	238 245.13	323 898.14	1 815 088.23	2 735 092.80
RÉSULTATS DÉFINITIFS		834 351.56		85 653.01		920 004.57
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SPANC</b>						
Résultats reportés		12 245.11		500.00		12 745.11
Opérations de l'exercice	23 237.56	22 480.96	0.00	0.00	23 237.56	22 480.96
TOTAUX	23 237.56	34 726.07		500.00	23 237.56	35 226.07
Résultats de clôture		11 488.51		500.00		11 988.51
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	23 237.56	34 726.07		500.00	23 237.56	35 226.07
RÉSULTATS DÉFINITIFS		11 488.51		500.00		11 988.51

M. COFFINET s'étant retiré, Mme DEHAYE, doyenne d'âge fait procéder aux votes.

**Comptes Administratifs adoptés à l'unanimité par chapitre.**

### **3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE PERCEPTEUR : BUDGET DU SPANC.**

Le compte de gestion définitif du budget principal n'ayant pas encore été validé par la trésorerie, son vote sera reporté au prochain conseil.

#### **DELIBERATION N° 15-2018**

Exposé de M. COFFINET

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les comptes sont justes :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.**

### **4. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL.**

#### **DELIBERATION N° 16-2018**

Exposé de M. COFFINET

**Le Président propose l'affectation suivante du résultat 2017 pour le budget de la C.C.C.D. :**

**Report au compte R 002 en fonctionnement : 795 051,56 €**

**Affectation en réserve au compte 1068 en recette d'investissement : 39 300,00 €**

**Report au compte R 001 en investissement : 133 633.01 €**

**Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2017.**

## **5. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DU SPANC**

### **DELIBERATION N° 17-2018**

Exposé de M. COFFINET

**Le Président propose l'affectation suivante du résultat 2017 pour le budget du SPANC :**

**Report au compte R 002 en fonctionnement : 11 488.51 €**

**Report au compte R 001 en investissement : 500,00 €**

**Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2017 du budget du SPANC.**

## **6. VOTE DU TAUX DES 4 TAXES POUR 2018.**

### **DELIBERATION N° 18-2018**

Exposé de M. COFFINET

**L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :**

**Décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :**

<b>Taux de TAXE D'HABITATION</b>	<b>8.59 %</b>
<b>Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI</b>	<b>7.09 %</b>
<b>Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI</b>	<b>10.71 %</b>
<b>Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES</b>	<b>5.65 %</b>

## **7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL.**

### **DELIBERATION N° 19-2018**

Exposé de M. COFFINET

**Le budget prévoit :**

- Une dérive des bases d'imposition de 1.2 %
- Dotation de fonctionnement baisse minimale
- FDTP et FPIC devraient se maintenir
- Baisse de la recette de la taxe de séjour car Center Parcs doit fermer 6 mois.
- Personnel identique en 2018 mais Mme LACOURTE à temps plein sur l'année entière. Plus de financement de la Région pour le poste de « Picardie en ligne » et réduction à 10 personnes sur chantier d'insertion mais prévision pour 11 (à l'étude : la création d'un poste d'encadrant suppléant à la demande des financeurs).
- Pas d'augmentation du coût des ordures ménagères ni des indemnités des élus.

- Service à la population : actions identique à l'an dernier : ALSH, sorties ados, à fond l'été, participation au financement des voyages scolaires, thé dansant, culture, école de musique, Relais d'Assistants Maternels, « Picardie en ligne ».
- Communication : parution de l'info'Com du Chemin des Dames, le site internet, Facebook.
- Le chantier d'insertion : action financée par l'état et le conseil général.
- Solde de l'OPAH
- Aides aux artisans
- Projet de territoire
- Gendarmerie : pas d'augmentation de loyers contrairement à ce qui avait été prévu à l'origine du dossier.
- En investissement : achat d'un tracteur pour le chantier d'insertion, réhabilitation du siège intercommunal

#### Subventions versées dans le cadre du budget

Aide aux artisans	30 095.00 €
ADMR Beurieux :	6 256.50 €
ADMR Monthenault :	660.00 €
ADMR Saint-Erme :	1 027.50 €
AMSAM Soissons :	303.00 €
AISNE INIATIVE :	2 479.10 €
Coopératives scolaires :	2 370.00 €
Familles rurales Corbeny :	1 500.00 €
Maison de la nature et de l'oiseau :	7 200.00 €
Maison de l'Emploi et de la Formation :	8 365.70 €
Particuliers – OPAH :	18 600.00 €
Particuliers – assainissement :	9 000.00 €

#### Détail pour le tourisme

Monsieur COLLANGE précise que Center Parcs fermera 5 mois à compter de septembre mais que l'incidence sur le budget 2018 ne sera que de 1 mois car paiement avec 1 trimestre de décalage.

M. COLLANGE précise qu'une enveloppe de 200 000 € a de nouveau été inscrite au budget pour l'amélioration du cadre de vie dans les communes. Les maires peuvent déposer les dossiers à la communauté de communes avant fin juin. Un courrier va être adressé aux communes.

M. COLLANGE explique que la communauté de communes va essayer de mettre en place une aide pour les hébergeurs et acteurs du tourisme avec l'aide d'Aisne Initiative.

Des demandes de subvention ont été reçues du musée de Vassogne et de l'école de Chevregny.

Les panneaux RIS : sur les aires de camping-car et à Vauclair.

L'appel d'offres pour l'assistance à maîtrise d'œuvre a été lancé pour le projet de Vauclair.

M. KEM souhaite connaître les conditions pour l'achat des fleurs cette année. M. COLLANGE lui répond comme l'an dernier avec un bon de commande. Mme HACHET précise qu'il serait bien que chaque commune lui envoie par mail le bon de livraison ou le montant à chaque retrait effectué pour qu'elle puisse faire le rapprochement facilement avec les factures reçues.

	DEPENSES	RECETTES	
		report	539 545.00
		Taxe de séjour	127 099.00
<b>Cadre de vie communes</b>			
Petit patrimoine	50 000.00		
Fonds de concours	150 000.00		
Fleurissement/embellissement	32 000.00		
Dotations chemins	29 627.00		
Fibre optique	5 414.00		
caue	2 000.00		
<b>Plan touristique</b>			
musées	14 000.00		
hébergeurs/acteurs	20 000.00		
<b>Aménagement touristique</b>		DETR 2017 (reste à percevoir)	10 504.00
Réseau de randonnée	10 000.00		
Fleurissement/embellissement hébergeurs	1 100.00		
circuit villages disparus vélo	15 812.00	subventions	8 696.00
Panneaux RIS	15 000.00		
sauvegarde patrimoine	8 000.00		
<b>Animation</b>			
Fête de la musique	25 000.00		
centenaire	3 000.00		
<b>Communication</b>			
Marketing territorial	16 000.00	subventions	8 000.00
RNR	2 000.00		
<b>projet Vauclair</b>	900 765.00	subventions et tva	673 207.00
travaux+honoraires	842 000.00	DETR	210 815.00
AMO	58 765.00	DSIL	69 697.00
		PRADET	244 934.00
		TVA 16,404	147 761.00
siège intercommunal	46 680.00	subventions siège	25 410.00
poste chargé de mission	16 063.00		
divers (frais inauguration, déplacement , visites)	5 000.00		
taxe additionnelle	25 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 392 461.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 392 461.00</b>

	<b>BP 2018</b>
<b>Fonctionnement - Dépenses</b>	
011 Charges à caractère général	447 555.00
012 Charges de personnel et frais assimilés	468 529.00
014 Atténuations de produits	125 000.00
65 Autres charges de gestion courante	616 001.00
66 Charges financières	56 222.00
67 Charges exceptionnelles	28 100.00
68 Dotations aux amortissements et provisions	5 000.00
022 Dépenses imprévues	68 932.00
023 Virement à la section d'investissement	451 573.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 503.00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 311 415.00</b>
<b>Fonctionnement - Recettes</b>	
002 Résultat de fonctionnement reporté	795 051.56
013 Atténuations de charges	117 470.00
70 Produits des services, du domaine	52 320.00
73 Impôts et taxes	1 093 293.00
74 Dotations, subventions et participations	167 498.00
75 Autres produits de gestion courante	77 203.00
77 Libéralités reçues	0.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 580.00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 311 415.56</b>
<b>Investissements - Dépenses</b>	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00
20 Immobilisations incorporelles	41 402.00
204 Subventions d'équipement versées	180 095.00
21 Immobilisations corporelles	402 618.00
23 Immobilisations en cours	897 765.00
16 Emprunts et dettes assimilées	40 400.00
020 Dépenses imprévues	40 328.00
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	8 580.00
041 Opérations patrimoniales	0.00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 611 188.00</b>
<b>Investissement - Recettes</b>	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	133 633.01
13 Subventions d'investissement reçues	737 446.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	242 933.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 100.00
021 Virement de la section de fonctionnement	451 573.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 503.00
041 Opérations patrimoniales	0.00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 611 188.01</b>

**Budget adopté à 34 voix pour et 1 abstention (M. LANTSOGHT).**

## 8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET DU SPANC

### DELIBERATION N° 20-2018

Exposé de M. COFFINET

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
O22	DEPENSES IMPREVUES	4 974.00	OO2	RESULTATS REPORTES	11 488.51
604	ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE	2 682.00	748	AGENCE DE L'EAU	8 089.00
604	G2C REUNIONS PUBLIQUES	6 988.00			
604	CONSTITUTION CAHIER CHARGES	3 816.00			
604	G2C ETUDES A LA PARCELLE	50 759.00	748	AGENCE EAU	28 278.00
			747	CDDL	3 784.00
			7068	PARTICULIERS	17 580.00
604	G2C SUIVI TRAVAUX	21 936.00	748	AGENCE EAU	13 161.00
			7068	PARTICULIERS	8 775.00
6742	SUBVENTIONS TRAVAUX	300 000.00	748	AGENCE EAU	300 000.00
		<b>391 155.00</b>			<b>391 155.51</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			OO1	RESULTATS REPORTES	500.00
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	500.00			
		<b>500.00</b>			<b>500.00</b>

A Saint-Thomas, les études sont terminées, les travaux vont commencer.  
A Aizelles, les études sont terminées, les demandes de subventions pour les travaux sont en cours.  
A Craonne, les études vont commencer  
Craonnelle termine la révision du zonage de l'assainissement et Aubigny en Laonnois vient de commencer la révision de son zonage.

**Budget adopté à l'unanimité par chapitre.**

## 9. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION EN 2018.

### DELIBERATION N° 21-2018

Exposé de M. COFFINET

Le Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation propose à la Communauté de Communes du Chemin des Dames de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2018.

La participation correspondante de la communauté de communes à savoir 8 365.70 € est inscrite au budget.

## **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de partenariat pour l'année 2018 entre la C.C.C.D. et la MEF,**
- **autorise à l'unanimité le Président à verser la participation de 8 365.70 € à la MEF.**

## **10.MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DE L'ARDON ET DE L'AILETTE.**

### **DELIBERATION N° 22-2018**

Exposé de M. GIRARD

Par délibération en date du 6 mars 2018, le syndicat intercommunal du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette a modifié les articles 1-5-6-7-8 et 9 de ses statuts. Ces modifications portent sur le changement de nom, la modification de la composition de l'assemblée délibérante et du bureau, les modalités de calcul des contributions des adhérents.

Article 1 : En application du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5211-20, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est formé entre :

- la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon représentant les communes de ATHIES SOUS LAON, BRUYERES ET MONTBERAULT, CERNY LES BUCY, CHIVY LES ETOUVELLES, CLACY ET THIERRET, ETOUVELLES, LANISCOURT, LAON, LAVAL EN LAONNOIS, MOLINCHART, MONS EN LAONNOIS, NOUVION LES VINEUX, PARFONDROU, PRESLES EST THIERNY, VAUCELLES ET BEFFECOURT, VESLUD, VORGES
- La Communauté de Communes du Val de l'Aisne représentant les communes de CHAVIGNON, MONAMPTEUIL et PARGNY FILAIN
- La Communauté de Communes du Chemin des Dames représentant les communes de CHEVREGNY et TRUCY
- La Communauté de Communes Picardie des Châteaux représentant les communes de URCEL et ROYAUCOURT ET CHAILVET

Pour la partie de leur territoire incluse dans le bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette dont la carte est annexée au présent document un syndicat mixte fermé qui prend la dénomination : Syndicat du Bassin Versant de l'Ardon et de l'Ailette.

Article 5 : le comité syndical est composé de délégués élus par les conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre adhérents.

Les EPCI à fiscalité propre sont représentés par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune représentée dans le périmètre syndical. Les suppléants sont appelés à siéger en cas d'empêchement des délégués titulaires.

Article 6 : le bureau est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et de 5 membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé librement par le comité syndical en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 7 : le budget du syndicat comprend en recettes : la contribution des collectivités et des structures adhérentes, les subventions, concours et

participations qui lui sont accordés, les dons et legs, les revenus des biens meubles et immeubles.

Article 8 : La contribution des EPCI à fiscalité propre est obligatoire. Elle est composée et déterminée comme suit : au prorata de la population D.G.F dans le bassin versant légale au dernier recensement de chacune des collectivités à raison de 10 %, au prorata du linéaire de berges dans le bassin versant à raison de 60 %, au prorata de la surface des collectivités incluse dans le bassin versant à raison de 30 %. Le montant annuel des contributions est fixé chaque année par l'assemblée délibérante du syndicat lors du vote du débat d'orientation budgétaire.

Article 9 : En cas de dissolution du syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette, l'actif et le passif sont reversés aux adhérents dans la même proportion que leur participation à l'établissement public.

Conformément aux dispositions des articles L 5211-17 à L5211-20 du code général des collectivités territoriales, cette décision est notifiée à l'ensemble des collectivités adhérentes au syndicat qui disposent de 3 mois pour se prononcer sur cette demande de modification.

M. GIRARD explique que le coût pour les adhérents reste le même.

Pour répondre à M. LANTSOGHT au sujet du budget GEMAPI. Mme HACHET confirme que la dépense (cotisation aux syndicats) et la recette (taxe GEMAPI) sont inscrites dans le budget général car contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y a pas de nécessité de voter un budget annexe.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Approuve à l'unanimité la modification statutaire des articles 1-5-6-7-8 et 9 du syndicat intercommunal du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette dont copie est jointe à la présente.**

## **11.REHABILITATION DU SIEGE INTERCOMMUNAL : CHOIX DES ENTREPRISES**

### **DELIBERATION N° 23-2018**

Exposé de M. COFFINET

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que le projet de l'ancienne école pour aménagement de bureaux et d'un accueil tourisme et mise aux normes PMR a fait l'objet d'un marché à procédure adaptée. A l'issue de l'ouverture des plis, le choix s'est porté sur les entreprises suivantes :

<b>LOT</b>	<b>DESCRIPTIF</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT HT</b>
1	DEMOLITION/GROS ŒUVRE/MACONNERIE/DALLAGE/RESEAUX	Société LORY CONSTRUCTION 58 bis, rue de Chambry 02000 AULNOIS	48 942,60 euros
2	ISOLANT SOUS CHAPE/CHAPE/CARRELAGE/FAIENCE	Société ETC CARRELAGE Chemin Blanc –Rue de Tergnier 02800 BEAUTOR	9 958,00 euros
3	MENUISERIES INTERIEURES/DOUBLAGE/CLOISON/PLAFOND	Société MENUISERIE EVRARD 2 rue de Saint-Erme 02820 MONTAIGU	21 566,99 euros

4	ELECTRICITE/CHAUFFAGE	Société CLIMATELEC 26 rue de Saint-Lambert 02870 FOURDRAIN	8 446,80 euros
5	PLOMBERIE/VMC	Société MORIN WANDERPEPEN 4 la Franche rue 02680 PRESLES ET THIERNY	4 875,00 euros
6	PEINTURE	Société GUERLOT 7 rue Jean Moulin 02840 ATHIES SOUS LAON	4 509,61 euros

Montant global HT des marchés : 98 299.00 euros

TVA au taux de 20 % 19 659.80 euros

Montant global T.T.C. 117 958.80 euros

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire**

- **Confirme à l'unanimité le choix des entreprises retenues pour le marché de réhabilitation du siège intercommunal de l'ancienne école pour l'aménagement de bureaux et d'un accueil tourisme et mise aux normes PMR pour un montant total de 98 299.00 € H.T., soit 117 958.80 € T.T.C.**
- **Autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la passation des marchés avec les entreprises retenues, conformément aux montants figurant ci-dessus.**
- **Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018.**

#### **12.REHABILITATION DU SIEGE INTERCOMMUNAL : CHOIX DES ENTREPRISES.**

#### **DELIBERATION N°24-2018.**

Exposé de M. COFFINET

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que le projet de l'ancienne école pour aménagement de bureaux et d'un accueil tourisme et mise aux normes PMR a fait l'objet d'une mise en concurrence pour les menuiseries extérieures restantes. Le choix s'est porté sur l'entreprise suivante :

- Menuiserie Evrard, 2 rue de Saint-Erme 02820 MONTAIGU pour un montant total 9 000 H.T. de soit 10 800 T.T.C.

M. COFFINET précise que lors d'un prochain conseil communautaire il faudra délibérer pour l'assainissement. La mise en concurrence a été faite mais il reste des informations à recevoir.

Il faudra aussi délibérer pour les locaux du chantier d'insertion.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire**

- **Confirme à l'unanimité le choix de l'entreprise retenue pour les menuiseries extérieures pour un montant total de 9 000 € H.T., soit 10 800 € T.T.C.**

**13. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE L'AILETTE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET A L'ANIMATION DU SITE CLASSE DE VAUCLAIR.**

**DELIBERATION N° 25-2018**

Exposé de Mme BRICOT

La Communauté de Communes organise sur le site de l'abbaye de Vauclair, la manifestation annuelle "Vauclair en Musique".

Pour utiliser ce site, la Communauté de Communes du Chemin des Dames doit signer une convention qui fixe les modalités de fonctionnement et d'animation avec le syndicat mixte du plan d'eau de l'Ailette et de la Bièvre.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Autorise à l'unanimité le président à signer la convention de partenariat avec le syndicat mixte du plan d'eau de l'Ailette et de la Bièvre relative au fonctionnement et à l'animation du site classé de Vauclair.**

La séance est levée à 21 h 00.